

# L'AURORE DES CANADAS.

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. II.—No. 48.

MONTREAL, MARDI MATIN, 13 OCTOBRE, 1840.

PRIX 2 SOUS.

## POÉSIE.

### LE PETIT MENDIANT.

ROMANCE.

Air à faire.

« Un peu de bois, un peu de pain !  
« En vous j'espère ;  
« Pauvre vieux père  
« Va mourir de froid et de faim !

« Pauvre vieux père, il tremble !... il jeûne !  
« Las ! il me faut bien mendier !  
« Il est trop vieux pour travailler,  
« Pour travailler je suis trop jeune !  
« Un peu de bois, etc.

« Un bon feu lui rendrait ses forces...  
« On me repousse du chantier !  
« Aux bûches de votre portier  
« Laissez-moi prendre les écorces !  
« Un peu de bois, etc.

« Oh ! mes beaux messieurs de la banque,  
« Regardez, j'attends en tremblant  
« Les miettes de votre pain blanc,  
« Car hélas ! le pain noir nous manque !  
« Un peu de bois, etc.

« Belle dame, il faut qu'on vous flatte  
« Pour toucher votre cœur humain :  
« Le pauvre enfant vous tend la main,  
« Et son chien vous donne la patte !  
« Un peu de bois, etc.

« Si vous n'êtes sa providence,  
« De ses jours voilà le dernier ;  
« Périt-il en son grenier  
« Près de vos greniers d'abondance ?  
« Un peu de bois, un peu de pain !  
« En vous j'espère ;  
« Pauvre vieux père  
« Va mourir de froid et de faim !

JACQUEMART,  
Membre du Caveau.

Voici une historiette dont s'entretient la rue de Varennes, et qui est un calcul de fripons assez bizarre :

Une des illustrations de la Chambre des Pairs fit rencontre, sur le chemin de fer de Paris à St-Germain, de deux dandys fort aimables. Entre jeunes gens qui cherchent le plaisir, la connaissance se fait vite. On alla ensemble au restaurant, le jeune gentilhomme fit bonne contenance un repas et se retira un peu alourdi par de trop fréquentes libations. Le lendemain, un de ses amis improvisés se présenta chez lui et lui dit :—Monsieur, voici trois billets de 1,000 francs que vous m'avez gagnés ; dettes de jeu, dettes d'honneur.—Mais, je ne m'en souviens pas ?—Je m'en souviens pour vous, Monsieur ; veuillez me donner un reçu. Le voyageur s'exécute en riant de sa bonne fortune et encaisse les mille écus si singulièrement arrivés. Le lendemain, le second compagnon de voyage arrive à son tour et lui dit :—Monsieur, nous avons joué avant-hier à St-Germain ?—Je le sais, dit le fils du Pair de France, en souriant.—En ce cas, reprit l'autre, vous allez me payer 6,000 fr. que je vous ai gagnés au jeu ; je suis content que vous vous en souveniez.

Que faire en pareille circonstance ? On avait en acceptant l'argent reconnu le gain, il fallait reconnaître la possibilité de la perte. Il fallait surtout ne pas se compromettre avec un fripon. M. L... paya mille écus de sa poche son voyage à St-Germain.

### LA COULEUVRE CAPELLE.

Parmi les jongleurs qui fourmillent dans l'Inde, il en est qui ne font ni des tours de force ou d'adresse, ni de la magie ; mais qui ont instruit des animaux aux exercices les plus difficiles, les plus surprenants. Celui dont je veux parler est dans cette dernière catégorie, mais la confiance qu'il a dans ses dangereux pensionnaires lui

couta la vie ainsi qu'à son fils qui voulait le venger.

Le saltimbanque n'avait qu'un animal à combattre, mais cet animal, qui était tout petit, n'en était pas moins le plus à craindre. C'était un reptile... la couleuvre capelle, si redoutée des Indiens, et dont la bave empoisonnée produit à l'instant du contact, dans les chairs, l'effet de l'acide prussique... la mort.

L'Indien, qui avait établi son théâtre sous un arbre, tira d'une boîte sa couleuvre qui se mit aussitôt à monter sur un bâton qu'il agita, et bientôt elle lui passa au tour du corps à la grande surprise des jongleurs ses confrères, qui se fient rarement à cette dangereuse expérience. Après plusieurs exercices de ce genre, il la posa par terre, où elle parut être morte ; mais à un signal donné elle s'élança sur lui d'une distance de cinq à six pas, et lui sauta au visage. Soit que l'animal fut contrarié ou blessé dans ce tour d'un nouveau genre, soit qu'il fut irrité, il mordit à la lèvre inférieure le pauvre Indien, qui poussa un cri aigu et dit hautement dans sa langue : « C'est fini de moi, j'ai oublié ce matin de lui donner du lait et d'arracher son venin. » La capelle restait suspendue à sa place, malgré les cris, les contorsions du jongleur et le tumulte de l'assemblée. Ce ne fut qu'avec du feu qu'on lui fit lâcher prise : elle tomba. Alors le fils du pauvre diable la frappa de toutes ses forces avec le bâton ; mais dans son trouble il ne put que lui porter des coups mal assurés, pendant lesquels le reptile enragé le mordit à la jambe ; il l'en arracha lui-même avec les mains, et le jetant par terre d'un bras vigoureux, il le brisa entièrement. On s'occupa de cauteriser les plaies, mais tous ce qu'on put faire pour sauver le vieux jongleur fut inutile ; le venin avait circulé ; il mourut une heure après.

Je n'avais pas attendu la fin de cette horrible scène. J'appris le lendemain qu'on avait fait au pauvre jeune homme l'amputation de la jambe où il avait été mordu, et qu'il avait succombé dans la nuit.

### EXTRAITS DIVERS.

NAVIRE FRANÇAIS ABANDONNÉ.—On lit dans une lettre de Nassau [Bahama] datée du 27 août, et reçue à la Nouvelle-Orléans, par la voie de la Havane :

« Un singulier fait a eu lieu il y a quelques jours. Un gros navire français, faisant voile de Hambourg pour la Havane, a été rencontré par un de nos petits bâtiments côtiers : il était complètement abandonné. Toutes les voiles étaient ployées, excepté celle du grand foc. Il n'y avait aucune avarie ; la cargaison, composée de vins, fruits, soieries, etc., avait une valeur considérable et était dans un état parfait. Les papiers du bord étaient en ordre à leur place ordinaire. La sonde a donné trois pieds d'eau dans la cale, mais il a été constaté qu'il n'y avait aucune voie d'eau. Les seuls êtres vivants trouvés à bord sont un chat, quelques volailles, plusieurs canaris à demi morts de faim. J'ai vu un des hommes qui sont entrés dans le navire, et il m'a dit que les cabines des officiers et des passagers étaient fort élégantes et que tout indiquait qu'elles avaient été récemment abandonnées. Dans l'une d'elles se trouvaient de nombreux débris d'une toilette de femme, des peignes, des brosses ; sur un guéridon, il y avait un chapeau de femme, un châle, une boîte à ouvrage, des aiguilles, un dé, etc ; il semblait que tout cela avait été disposé ainsi depuis quelques heures seulement. Le navire contenait un grand nombre de caisses adressées à divers négociants de la Havane, où se rend le navire par lequel je vous écris. On espère obtenir à quelque renseignement sur cette mystérieuse découverte. Le bâtiment abandonné est très

grand, a été construit cette année et se nomme *Rosalie*.

ARRIVÉE DU PRINCE DE JOINVILLE A STE. HELENE.—Le brick *John Gilpin*, arrivé de Canton par Ste. Hélène, rapporte que la frégate *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, est arrivée le 21 août à Ste-Hélène, pour y prendre les restes de Napoléon. Si cette nouvelle est exacte, le cercueil du héros pourra être rendu à Paris à la fin d'octobre, c'est-à-dire un mois plutôt qu'on ne l'espérait en France.

BUENOS-AYRES.—La nouvelle de la défaite du général Lavalle par Echagüe, commandant les troupes de Rosas, est confirmée.

EXPLOSION D'UN STEAM-BOAT.—Le steamboat *Swiftsure* a crevé l'une de ses chaudières, lundi dernier 5 octobre, à huit milles d'Albany, sur la rivière Hudson. Huit personnes ont été dangereusement échaudées, six ont déjà succombé. On ignore encore la cause de l'accident.

### CORRESPONDANCES.

[Pour l'Aurore des Canadas.]

MR. L'ÉDITEUR,

*L'Aurore*, dans son numéro du 6 octobre, contient un article, signé « Un Canadien », supportant Mr. Gagy, comme candidat réformiste au nouveau parlement, qui (par parenthèse) aura lieu, on en sait quand, on ne peut imaginer où, notre gouverneur à vues larges, ayant presque promis à toutes les villes qu'il a visitées, d'y transporter le siège du gouvernement.

Après avoir fait l'éloge de l'humanité de Mr. Gagy pendant et après les troubles de 37 et 38, l'auteur cite en preuve, la conduite de Mr. Gagy envers Mme. Papi-neau, Mme. Dessaulles et autres ; mais « Un Canadien » ne sait peut-être pas que c'est probablement la honte et le remords d'avoir été trop peu humain ailleurs qui le fit revenir, quoiqu'un peu tard, à des voies plus douces, plus humaines. Il est fâcheux qu'à l'affaire de St. Charles, Mr. Gagy n'ait pas senti un peu plus de compassion. Il aurait pu, ce me semble, empêcher le massacre des blessés, arrêter dans course effrénée de pillage et de vol, une soldatesque enivrée de haine et de boisson ; il aurait dû par pitié au moins, empêcher l'incendie des propriétés, et s'efforcer de soulager les privations sans nombre de plus de vingt prisonniers qui furent laissés à la garde d'hommes qui firent tout en leur pouvoir pour les rendre encore plus souffrants, plus malheureux.

L'auteur termine, par ce qu'il croit être le plus fort de son raisonnement, et cite quelques mots du jeune Candidat de la Rivière du Loup ; il lui fait dire, aux habitants, d'agir, comme en 37 et 38, remarquant en outre, que connaissant bien les principes réformistes de l'éditeur de *L'Aurore*, ce dernier, comme lui ne peut, dit-il, considérer comme ami du pays une personne qui tient un langage séditieux dans ce temps de crise. Bien dit, Mr. « Un Canadien » ; mais si je ne me trompe, vous n'avez jamais été séditieux, pas même en 1837, et pour vouloir aujourd'hui soutenir la nomination de Mr. Gagy, vous pourriez bien donner à penser que vous vous êtes trompé et que vous vouliez signer « Anti-Canadien. »

UN DE 1837.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Les préjugés font tant de mal à ce pays surtout, qui à tant à combattre d'ailleurs, que je crois mériter au moins l'indulgence de mes compatriotes, chaque fois qu'ils m'arrive de les traquer sous toutes leurs formes. Il y a tant d'opinions diverses sur notre situation qu'il y a de têtes sur la surface du pays et la confusion la plus com-

plète règne sur les destinées progressives du Canada. Il semble que certains hommes ont spécialement pris à tâche de fausser toutes les idées de constitution, de science politique et de morale publique ; de fait, il n'existe pas deux têtes jetées dans le même moule et le désordre des idées et des choses est l'élément du siècle. En Europe, un volcan ferment depuis un quart de siècle, et les peuples, sur le point de s'entrechoquer, s'agitent comme une mer horreuse qui sent l'orage et la tempête. Les rois Européens jouent gros jeu, car toutes les nations continentales menacent à travers des grincemens de dents de niveler tous les trônes à la fois ; les peuples de l'Europe sont fatigués de la royauté, et depuis la jeune Reine d'Espagne, qui voit baigner dans le sang son royal escabeau, jusqu'à l'imbécille Othon dont l'âme est veuve des beaux souvenirs du berceau de la Grèce, toutes les têtes couronnées s'agitent ou dorment entre le cimetière et le diadème ! Talleyrand, descendu dans la tombe, à couché la diplomatie à côté de son cercueil, pour laisser Mr. Thiers et Lord Palmeston se maudire, fourvoyer leurs clubs et dévorer le budget, et le poète Barthelemy peut maintenant demander à Dieu s'il peut inventer un pardon pour sauver Talleyrand !

La terre d'Amérique, avec sa population de berceau, devrait ignorer encore les secousses d'état et les luttes politiques, et un demi-siècle a suffi pour en affranchir une partie d'un joug que la royauté a toujours le soin de déguiser sous le nom emphatique de protection. Ce coin de la terre qui semblait destiné à recueillir ce que l'Europe a par surrogation de beaux arts, ce sol qui devait se féconder, devenir la terre d'exil et la patrie d'adoption des génies perdus dans le sein du vieux continent, semble proscrire ses belles destinées et former ses plus nobles carrières ; et sourire à sa disparition après quelques années de malheurs sans songer seulement à réchauffer dans ses entrailles des germes de gloire pour se manifester à la postérité. Le talent d'une part a feint d'oublier ou s'est dissimulé qu'une obligation morale le liait à des devoirs qui devaient tourner au profit de la patrie et que celle-ci lui demandait compte des dons de Dieu et des bienfaits de la providence ; le peuple d'autre part s'est engourdi dans l'apathie et a dit en penchant la tête : je céderai à la tyrannie en adorant l'ignorance, et il s'est cru l'âme trop faible pour envisager la lutte intellectuelle et obéir à l'impulsion que des hommes courageux et pleins de portée travaillaient à lui imprimer, et la société toute entière s'est vue placée dans un atmosphère de lâcheté où il est impossible aux hommes de cœur de respirer ; comme je l'observais au début de cet article, il en est résulté un relâchement social qui a faussé toutes les idées de droit, de morale, et la dégradation a menacé d'envahir un peuple déjà dans la stupeur, un peuple sans institutions pour le former sans régime municipal et privé d'éducation littéraire comme politique ; de là les idées rétrogrades, les préjugés aveugles que les hommes lamineux déploient sans pouvoir efficacement remédier, parce qu'ils sentent que la belle et intéressante population qui en est la victime n'a pas la conscience de son état pas plus qu'elle n'en est la cause et qu'elle n'y a participé.

C'est en vain qu'un peuple calcule sur des événements et attend des miracles diplomatiques pour réaliser sa prospérité et sa gloire ; il est une pose bien plus pleine de dignité, une attitude bien plus magnanime pour un peuple qui veut grandir au niveau de son siècle, c'est de faire tranquillement surgir de son sein les éléments de son importance et de sa félicité ; l'histoire des États-Unis d'Amérique est là comme une source d'instruction pour l'univers et semble se dresser pour dire à toutes les géné-

raisons : "C'est par des institutions, par un régime municipal, par une abnégation absolue de l'individualité devant les intérêts généraux de la masse, par l'éducation et un code de lois et de morale que je me suis assise comme une reine parmi les nations du globe." Séduisant exemple, entraînant appel à toutes les races généreuses qui savent rêver les âges de gloire et de splendeur et qui sont amoureuses de leur prospérité, aussi verraient-elles crouler les deux pôles sans abdiquer leur position et sans perdre le sentiment de leur grandeur.

Ah ! si jamais le peuple Canadien arrive à la destinée qu'il a le droit de convoiter, si jamais le bras de son Roi ne se lève sur lui que pour le protéger, si, au lieu de palpiter comme une proie dans les serres d'une tyrannie coloniale irresponsable, il peut un jour relever son front et sentir que les saintes garanties de sa charte constitutionnelle ne sont pas une moquerie, mais des liens d'amour entre son souverain et lui, oh ! alors au lieu de brandir sa tête dans le désespoir ou de tressaillir dans l'agonie, il confondra ses sourires avec les rayons du trône et chantera avec son poète national :

J'aime à baisser d'amour une main souveraine  
Qui règne sur son peuple en magnanime Reine,  
Qui verse dans son sein ses royales faveurs  
Et qui trouve sa gloire à conquérir des cœurs !

Compatriotes, voici des jours favorables où vous pouvez rasseoir la patrie, cicatriser toutes ses plaies, vous confondre avec tous vos frères ; tendez-vous franchement la main et formez le noyau d'une grande nation. Foulez aux pieds les préjugés, concourez simultanément au progrès de la patrie, respectez les tombes où sont enfermées les victimes d'une épouvantable catastrophe, honorez les hommes généreux qui vont encore se livrer pour vous et votre victoire est écrite au lieu du destin, car les tyrans tremblent eux-mêmes de tomber dans le gouffre béant qui s'ouvre sous leurs pieds.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur l'Editeur,  
Votre &c. &c. &c.  
J. G. BARTHE.

Montréal, ce 8 Oct. 1840.

L'AUREORE DES CANADAS.

MARDI, 13 OCTOBRE, 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Ordonnances du Conseil Spécial.  
Extraction de dents, Dr. Ferrault.  
Maison à vendre à St. Cuthbert.

L'assertion que nous avons faite, il y a quelque temps, avec connaissance de cause, que le voyage de Mr. Thomson dans le Haut-Canada, était un voyage d'intrigue, se trouve confirmée par les journaux de la province supérieure, appartenant aux deux grandes nuances politiques. Nous tenons de bonne source que Mr. Thomson a dit : "moi aussi, j'aurai ma majorité." Lord Sydenham ne se borne pas aux élections du Haut-Canada, celles du Bas Canada sont encore l'objet de sa sollicitude toute paternelle. Il est beau de voir les ordres et les contre-ordres qu'il donne à ses candidats ministériels : ceux qui s'imaginaient que le nouveau Lord de Toronto n'est pas fin, se tromperaient grandement. Qu'il soit indécent pour un représentant de la royauté de se mêler d'élections, c'est ce dont tout le monde convient. Mais ce n'est pas là la question que nous voulons traiter aujourd'hui. Il nous suffit de savoir que son excellence se mêle activement d'élection ; ce fait est patent ; il est dans toutes les bouches. Quelqu'un demandait dernièrement où était la qualification territoriale du sieur Derbishire, candidat pour Bytown à la réquisition du GRAND ELECTEUR de la province ; un plaisant lui répondit : sa qualification n'est pas douteuse, elle consiste dans toutes les terres incultes des deux Canadas.

Mr. John Simpson, collecteur des douanes au Côteau du Lac, intrigue depuis longtemps pour le comté de Vaudreuil. On prétend même qu'il a dit à son excellence qu'il était sûr du succès. Nous ne voyont à son élection qu'une très petite difficulté, c'est qu'il faut le consentement des électeurs ; et nous les connaissons trop bien

pour les croire capables de justifier les folles espérances de Mr. Thomson ou de Mr. Simpson, son protégé. Des personnes influentes de ce comté, ont, dit-on, fait des démarches auprès de Mr. James Leslie, de cette ville, le ci-devant membre du Quartier-Est. Nous apprenons cette nouvelle avec plaisir. Vaudreuil ne pouvait choisir un homme plus honnête, plus capable, plus sincèrement attaché à la cause de la réforme, que ce digne citoyen. Mr. Leslie serait, sans aucun doute, le premier candidat des réformistes de la ville de Montréal, si quelque fraude électorale que nous savons être méditée par lord Sydenham, n'est pas employée pour les défranchiser totalement, ainsi que ceux de la ville de Québec. Dans ces circonstances, ce sera, pour les électeurs de Vaudreuil, un nouveau titre à l'estime de leurs compatriotes, que de s'assurer les services éminents de Mr. Leslie dans la législature-union. Nous ne sachons pas encore que lord Sydenham ait intimé à Mr. Simpson, comme à Mr. McCord, l'ordre de se retirer de la lutte.

La contestation qui s'offre pour le comté de l'Ottawa, nous fait voir que les basses intrigues de l'administration ne seront pas par tout couronnées de succès. M. Day a été imposé aux électeurs par Mr. Thomson. Dans l'adresse de M. Day, fruit de plus d'un mois de travail auquel ont pris part, dit-on, plusieurs collaborateurs, l'on cherche en vain des principes politiques, au contraire, cette pièce de prétendue composition littéraire prouve clairement que son auteur n'a aucune opinion politique, si ce n'est de complaire à son maître. Nous apprenons donc avec plaisir que Mr. McGeay sera son antagoniste, et a toutes les chances possibles de sortir victorieux de la lutte.

Quant au comté du Lac des deux Montagnes, qui a encore l'avantage d'avoir M. Girouard et Mr. Wm. Scott, nous avons raison de croire que l'un ou l'autre des deux sera de nouveau le candidat de ce comté. Un de leurs antagonistes a déjà reçu l'ordre de se retirer de l'arène ; quant à l'autre qui est Mr. Forbes, officier à demi-paie, on assure qu'il s'est déjà convaincu par lui-même qu'il lui est inutile d'entreprendre la lutte soit contre Mr. Girouard soit contre Mr. Scott.

Vient ensuite le comté de Terrebonne qui, si l'on en croit certains bruits, tourmente beaucoup l'esprit de Mr. Thomson. Le candidat réformiste est Mr. LaFontaine, ancien membre pour le comté. On assure que le gouverneur-général ne peut s'empêcher de montrer le dépit qu'il éprouve de voir qu'il n'y a pas moyen de se défendre de Mr. LaFontaine. Ce ne sont pas des membres, comme lui, que Mr. Thomson voudrait avoir dans la législature-union. Voilà déjà trois adversaires que l'on tente de susciter à Mr. LaFontaine, d'abord c'était Mr. Marteau, notaire et magistrat de Sir John Colborne, le vieux brûlot ; puis un Mr. Scott, avocat tory de cette ville, en faveur de qui avait résigné Mr. Marteau ; enfin voilà qu'on annonce un troisième, le Dr. McCulloch, apothicaire, de cette ville. Nous avons jusqu'ici, entendu dire, que ce médecin était un homme de bon sens et de jugement. Si c'est le cas, nous serions fâché de le voir donner des preuves du contraire, en se rendant ainsi le jouet d'une demi-douzaine de torys. Plus que tout autre peut-être, le Dr. McCulloch sait que ce serait s'exposer au ridicule que d'essayer à faire une opposition à Mr. LaFontaine dans le comté de Terrebonne. Les électeurs de ce comté ne sont pas gens à se déshonorer. Nous ne désespérons pas de voir encore surgir quelques nouveaux candidats ; il vaut mieux que la farce se continue jusqu'au bout. A propos du Dr. McCulloch, nous avons entendu raconter une anecdote assez plaisante. A peine le *Herald* avait-il annoncé que ce monsieur devait se porter candidat en opposition à Mr. LaFontaine, que son Excellence le gouverneur-général l'invita à dîner, pour l'encourager dans le louable dessein qu'il lui suggérait d'administrer des pillules aux électeurs de Terrebonne ; et le Dr. McCulloch de chanter sans doute au sortir de table :

Quels diners, quels diners  
Le gouverneur m'a donnés !  
Oh ! qu'ils sont bons ses diners !!

Si ce fait est vrai, nous devons rire, même de pitié, quand l'on voit un gouver-

neur descendre à de si petits moyens pour faire des dupes. Allons ! courage ! vous qui êtes un grand magicien, milord Sydenham, que ne vous faites-vous élire vous-même au comté de Terrebonne ?

Les anciens comtés de Lachenaie et de L'Assomption sont maintenant réunis en un seul sous le nom de comté de Leinster. Nous avons entendu parler de Mr. Raymond. Ce serait un excellent choix. Que ce soit Mr. Raymond ou un autre, nous savons qu'un réformiste seul sera élu dans ce comté. Il en sera de même pour le comté de Berthier. Nous croyons que les réformistes ont déjà fait choix de Mr. David Armstrong, et nous aimons à penser qu'il sera élu sans opposition, si ce n'est celle de Mr. Thomson qui paraît être décidé à avoir des candidats ministériels sur tous les points de la province.

Dans notre prochain numéro, nous parlerons des autres comtés du district de Montréal. En attendant, nous devons dire au *Mercury* qu'il fait bien de gagner son salaire ; mais l'honnêteté exige, pour le moins, qu'il ne le fasse pas aux dépens de la vérité. OÙ l'éditeur de cette feuille qui tourne à tout vent ministériel, à-t-il lu que nous recommandions aux électeurs de ne pas prendre part aux élections ? nous avons fait, et continuerons encore de faire tout le contraire. Ce serait le comble de la folie, ou pour le moins une grande aberration d'esprit, que de nourrir de telles idées. Ce serait trop sottement favoriser les vues de l'administration actuelle. Nous ne cesserons de répéter aux électeurs qu'ils doivent se rendre en grand nombre aux hustings, pour s'assurer de bonnes élections, dans leur intérêt et celui de leur pays.

Le Correspondant D\*\*\* de la *Canadienne*, dont nous avons cru devoir combattre les étranges idées sur la conduite à tenir par les réformistes aux prochaines élections, dans notre feuille du 25 septembre, revient à la charge avec une nouvelle ardeur. Malheureusement pour la cause qu'il soutient, ce n'est pas avec de nouveaux arguments ; de manière que nous pourrions même nous dispenser de revenir sur ce sujet. C'est aussi ce que nous avons résolu de faire, lorsque nous avons appris que les initiales mises au bas de cet écrit n'étant rien moins que les initiales du nom de l'honorable D. B. Viger, quelques personnes prenaient le change, malgré une déclaration formelle de la *Canadienne* que Mr. Viger n'en était nullement l'auteur. Cette déclaration aurait dû suffire pour démentir les personnes aux quelles cette signature aurait pu faire illusion. Cependant il est à notre connaissance particulière qu'il se trouve quelques personnes qui, n'ayant pas sans doute vu l'article de la *Canadienne* à ce sujet, sont restées dans l'erreur, et que d'autres ont été jusqu'à tâcher de faire entendre que la déclaration de la *Canadienne* n'était que l'effet d'une ruse, certainement bien au dessous d'un homme comme Mr. Viger, ruse dont ceux qui le connaissent le moins du monde savent qu'il est incapable.

Nous avons donc cru devoir prendre des moyens pour faire connaître au public que ce patriote éprouvé n'a pas plus de part à cet écrit qu'il ne partage les sentiments de l'auteur, et nous sommes autorisés à déclarer que l'honorable D. B. Viger n'a pas la moindre part aux productions souscrites D. B. V. dans la *Canadienne*, comme il est bien loin de donner dans l'étrange système de *laissez faire* ou de *quétisme* politique de l'auteur.

D\*\*\* admet que son "opinion a paru absurde à plusieurs." Nous le croyons bien ; elle a dû paraître ainsi à tous ceux qui savent que "qui laisse la partie la perd." Vouloir nous persuader que le cas où nous nous trouvons est un cas tout particulier, dans le quel nous gagnerons la partie en la quittant, c'est vouloir quelque chose de bien difficile. Il faudrait pour cela de fortes raisons soutenues d'une puissante logique. D\*\*\* n'en donne pas et il dit même qu'il lui "est impossible de les publier à la face de nos ennemis." Eh bien ! nous les devinons ces raisons et nous pouvons lui dire sans crainte que ce sont de très mauvaises raisons. Si au lieu d'être à B. V. il demeurait à Montréal, Canada, ou dans les environs, il en jugerait comme nous. "On juge toujours mieux

dit-il, d'un tableau à une certaine distance ;" c'est comme qui dirait qu'un homme juge mieux de ce qui se passe à sa maison lorsqu'il en est à quelques lieues, que lorsqu'il est chez lui.

D\*\*\* en parlant de l'Editeur de l'*Aurore* "dit qu'il ne reconnaît plus sa logique ni son énergie d'autre fois. Les derniers événements, ajoute-t-il, ont bouleversé bien des têtes, ils ont été la cause de bien des changements." Ainsi donc nous voilà déclaré apostat et traître pour ne pas suivre une politique qui consiste à se croiser les bras lorsqu'il faudrait se défendre *unquibus et rostro* ; car nous ne pensons pas que D. nous reproche d'autre crime politique. C'est contre un homme (qu'on nous permette de le dire) qui a sacrifié à la patrie tout ce qu'il possédait, qui a perdu des espérances de fortune, qui a sacrifié jusqu'à des amis, qui a été traîné à diverses reprises dans les cachots pour une cause qu'il croit juste et sainte qu'un "ancien ami" porte une telle accusation ! Ceux qui connaissent une patrie et qui l'aiment, jugeront entre lui et nous. Nous n'aimons à porter d'accusations contre aucun de nos compatriotes, surtout à présent qu'une mort politique étant décrétée contre tous les Canadiens indifféremment, il ne peut guère exister entre eux de différence d'opinion. Si nous étions aussi disposés à accuser que notre "ancien ami," nous dirions que, nos ennemis en Angleterre ici ayant fait tout ce qui était en eux pour nous priver de la juste part que nous devons avoir dans la représentation nationale, il s'efforce par ses conseils de nous enlever jusqu'à cette faible part, pour nous livrer pieds et poings liés à nos ennemis. Mais nous sommes bien éloigné de penser qu'il soit mu par autre chose que par un patriotisme mal entendu. Toute son erreur vient d'un principe qu'il croit sublime et qui n'est que le dépit d'un enfant à qui on refuse le goût et qui dit : je ne souperai pas.

Il est une chose que nous pardonnons moins à D\*\*\* c'est de nous faire dire ce que nous n'avons pas dit pour nous combattre. Si la chose est faite à dessein, elle n'est pas honnête. Nous avons dit : "le pays ne sera pas coupable de tergiversations en se rendant aux hustings, pas plus qu'un homme qui aura protesté contre le vol ou le meurtre ne se rendrait coupable de tergiversations en tâchant d'arracher sa bourse ou sa vie des mains du voleur ou du assassin." D\*\*\* nous fait dire que "l'on proteste contre un vol ou contre un meurtre, mais qu'on tâche d'arracher sa bourse ou sa vie." Après nous avoir cité d'une manière aussi infidèle, il ajoute : "passe pour la bourse qu'on peut arracher à un voleur, mais pour la vie, je ne vois pas comment on pourrait l'arracher du meurtrier qui nous l'aurait ôtée." Qui-conque entend le français, en lisant notre phrase, pourra se convaincre que nous n'avons pas dit qu'on proteste contre le meurtre après qu'on a été tué. Il faut être honnête même lorsqu'on combat un adversaire politique.

"Les misérables qui s'humilient et qui demandent grâce, ce sont les Canadiens," dit le correspondant. Nous ne voulons pas qu'ils s'humilient ni qu'ils demandent grâce. Nous voulons qu'ils se présentent comme un peuple outragé ; mais un peuple qui sent l'outrage et qui en demande réparation. Nous ne voulons pas qu'il demande grâce, mais qu'il demande justice, qu'il demande ses droits violés. L'humiliation pour les canadiens c'est la conduite que D. veut leur faire tenir. Un auteur qu'il cite dit que "la liberté est le pain que les peuples doivent gagner à la sueur de leur front, qui lorsqu'on a foi en elle la cause juste triomphe toujours et que celui-là se sauve qui persévère jusqu'à la fin." Nulle part il ne dit que pour se procurer ces biens inestimables, il faut se croiser les bras et laisser faire, et s'il le disait, le sens commun dirait le contraire.

Nous nous sommes plus arrêtés sur ce sujet que nous ne l'aurions voulu d'abord, parce qu'il nous paraît impossible qu'une semblable idée gagne beaucoup de terrain. Pas un seul journal réformiste ne la partage et nous ne croyons pas que dans le fait D\*\*\* puisse avoir d'autres partisans que nos journaux torys, Mr. Thomson et en général ceux qui veulent l'anéantissement de l'origine française. Nous espérons que nous ne serons pas fagés de re-

venir sur un sujet qui paraît si peu mériter d'être discuté.

Le *Canadien* de Québec du 7 contient un excellent article au sujet des remarques que nous fîmes dans notre feuille du 25 Septembre, sur la politique de quiétisme du Correspondant D\*\*\* dans la *Canadienne*. Regrettant que le manque d'espace ne nous permette pas de les reproduire en entier dans nos colonnes, nous ne pouvons pourtant nous défendre de mettre les phrases suivantes sous les yeux de nos lecteurs.

« Oublions nos dissensions intestines passées, qui résultèrent d'un état de choses qui n'existe plus ; utilisons tous les hommes de capacités qui avant 1834 rendirent la cause canadienne si forte, trop forte peut-être, car on se divisa en sections qui se crurent seules assez fortes, cause de tous nos malheurs ; en un mot, choisissons des représentants capables de bien faire valoir nos droits et nos plaintes, et ayant des affections et des intérêts communs avec les nôtres, et espérons encore : tout n'est peut-être pas perdu. Essayons au moins de sauver ce qui nous reste du naufrage, au lieu de le laisser aux écumeurs de côte et aux naufrageurs. Il sera temps de nous envelopper de nos manteaux et de nous asseoir sur nos chaises curules et d'attendre la mort, lorsque nous aurons perdu la dernière lueur d'espoir. »

Oui ! oublions nos dissensions intestines passées ; utilisons tous les hommes de capacité &c. C'est ce que nous entendions dire, en d'autres mots, il n'y a que quelques jours, à un cultivateur plein de bon sens, qui nous annonçait qu'on pensait sérieusement à élire dans son comté un homme de talents, mais qui figura dans la minorité en 1837. Nous ne connaissons plus même, nous disait-il, parmi les canadiens-français, ce que l'on appelait des bureaucrates. Tous ont senti l'outrage et l'injustice qui nous sont faites par le bill d'Union et à présent qu'ils nous donnent la main pour nous aider à repousser l'injure, pourquoi leur tournerions-nous le dos ? Ce cultivateur et ceux qui voulaient soutenir ce nouveau candidat étaient en 1837 des *exaltados* et ils ne sont pas aujourd'hui moins bons citoyens qu'ils ne l'étaient alors. Ce n'est même que par un nouvel élan de patriotisme qu'ils en sont venus à cette détermination. Passons comme eux l'éponge sur le passé ; ou si nous nous souvenons de nos anciennes querelles qui nous firent tant de mal, que ce ne soit que pour apprendre à éviter tout ce qui pourrait nous désunir désormais. Voyez comme les hommes d'injustice qui méditent notre mort politique s'unissent entre eux pour parvenir à leurs fins iniques ; est-il un homme ami de son pays qui voudrait qu'on fût moins unis pour détourner les coups qu'on veut nous porter ? Nous sommes des mariniers qui n'ont pas su s'accorder sur les manœuvres qu'il devenait faire et que la tempête a poussés sur des sytes dangereuses ; à présent que le péril est imminent et que l'abyme va s'ouvrir sous nous, refusera-t-on le secours d'un seul bras pour faire force de rames échapper au trépas ?

Un correspondant qui signe *A Traveller*, sur le N. Y. Courier & Enquirer et qui paraît être un américain d'un des états du sud, sous la forme d'une adresse ou d'un mémorial au gouverneur-général des Canadas, se plaint amèrement de la conduite des nègres au service de Sa Majesté dans le Haut-Canada, à son égard. Il dit qu'un à Chippewa, le 16 du mois dernier, avec deux autres messieurs, trois dames, un enfant et deux servantes noires, la maison où ils étaient fut environnée par 40 ou 50 nègres en uniforme et armés de bayonnettes, dans le dessein avoué de s'emparer des deux femmes de couleur, sans s'enquérir si elles étaient libres ou esclaves, jurant qu'en cas de résistance ils marcheraient dans le sang jusqu'aux genoux. Les voyageurs demandèrent l'assistance des magistrats et des officiers de ces noirs et ce ne put être qu'avec l'assistance de quelques citoyens respectables de l'endroit et de troupes régulières qu'on fit enfin venir de quelques milles de là que l'état de siège où ils se trouvaient cessa. Cette affaire, dit le *Traveller* mit tout Chippewa en confusion et en émoi. Il fut prouvé d'après l'enquête sans warrant qui en fut faite, que les deux servantes n'étaient pas esclaves, qu'elles ne voulaient pas se séparer de leurs maîtresses et qu'elles étaient aussi effrayées qu'elles.

Le *Morning Courier* de cette ville dit qu'il ne connaît rien de cette affaire et il la réprouve même en doute sur ce que les journaux de Chippewa ou des environs n'en parlent pas. C'est là une très mauvaise raison. Il s'est passé quelque chose de plus étrange encore à Montréal et les journaux n'en ont rien dit. On y a vu, sous un gouvernement qui se dit libéral, des centaines de citoyens traînés en

prison et y demeurer, sans qu'aucun warrant eût été émané contre eux, des semaines et des mois et d'autre eux, croyons-nous, près de 18 mois. Pourquoi un tel fait n'était-il pas à la connaissance du public ? C'est que les journaux qui auraient eu le courage de le signaler, avaient été saisis par un gouvernement tyrannique et que ceux qui restaient, par crainte ou par quelque autre motif aussi vil, s'étaient faits exclusivement les panégyristes d'un pouvoir la honte d'un pays civilisé. L'écrivain du *TRAVELLER* nous paraît porter avec lui toutes les caractères de la virilité.

Un nommé *McLeod* du Haut-Canada, qui figura, dit-on, dans l'incendie de la *Caroline*, a été dernièrement arrêté à Lockport, E. U. Le grand jury du comté de Niagara a déjà trouvé bill contre lui en 1838, dit un journal américain, qui pense qu'on lui fera incessamment son procès. Il serait curieux de voir conduire Mr. *McLeod* à l'échafaud pour un acte qui a mérité, de ce côté-ci du St-Laurent le titre de héros au Capt. *Drew*. L'affaire de la *Caroline*, dit le *Montréal Gazette*, « est une des actions les plus braves qu'on ait jamais vues dans nos lacs » une action « qui lui donne des titres à un degré non ordinaire d'estime et de récompense. »

Le *Quebec Colonist* dit qu'à l'exception de Mr. *Louis Panet*, il pense qu'aucun conseillers exécutif ne pourrait pour ou pour argent [for the love of money] se faire élire dans aucun comté de la province. Ces seules lignes en disent autant que des volumes, sur la mal-administration qui afflige cette province.

**HONNETETE.**—Le billet de cinquante piastres qui avait été perdu et annoncé dans notre dernier numéro, a été retrouvé par une Dame Canadienne, l'épouse de M. G. Messino, qui l'a apporté à ce bureau hier matin. Il appartenait à Mr. *Joseph Versaille*, boucher de cette ville. Nous nous faisons un devoir de donner publicité à ce fait, quoique de semblables traits ne sont pas rares chez nos compatriotes.

Les exécutions annoncées pour vendre le dernier n'ont pas eu lieu, les sentences de deux des condamnés, *Michael O'Grady* et *Elizabeth Williams*, ayant été commuées, suivant quelques-uns, et un sursis ayant été accordé à *James Dunsheath* jusqu'à vendredi de cette semaine. D'autres disent que la sentence des deux premiers n'a pas été commuée, mais que l'exécution en a été remise, *sine die*. On dit que son excellence avant de signer les sentences qui devaient trancher les jours de ces infortunés, a voulu visiter toutes les pièces de leurs procès, et qu'elle s'est trouvée tellement troublée à l'idée que, par quelques traits de plume, elle allait priver de la vie des créatures humaines qu'elle en a été sérieusement indisposée et que c'est cet incident qui a valu un sursis sinon à ces trois malheureux au moins à *Dunsheath*. Ce trait, s'il est vrai, fait honneur à la sensibilité de son excellence et, comme la cause qui l'a produite existe encore cette semaine, nous avons lieu d'espérer qu'aucun d'eux ne souffrira le dernier supplice. S'il en était autrement, ce délai même serait cruel, parce qu'il n'aurait fait que prolonger leurs souffrances morales.

**Dégueurtipie.**—Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de la merveilleuse découverte de M. *DAGUERRE*, sur la foi des journaux d'Europe, et nous pouvons maintenant nous féliciter d'en avoir vu l'une des applications dans les portraits en miniature de plusieurs personnes de cette ville, qui ont été exécutés hier et aujourd'hui, quelques-uns en notre présence et en moins de quatre minutes, par MM. *HALSEY* et *SADD*, chez M. *Grace*, rue St. Joseph, coin de la rue St. Flavien. La ressemblance est d'une exactitude parfaite, et les draperies surtout admirables. On peut, pour 5 piastres avoir son portrait sur une plaque de cuivre argenté, encadré dans un élégant étui. — *Gaz. de Québec.*

—La nuit dernière, comme la goëlette de la quarantaine montait de la *Grosse-Île*, deux soldats de la garde qui se trouvaient à bord, se sont pris de querelle, et en se battant sont tombés à l'eau et se sont noyés.—*Id.*

**TEMPERANCE.**—Nous avons le plaisir d'annoncer que la nouvelle impulsion donnée à la cause de la tempérance par Monseigneur l'Evêque de Nancy, commence déjà à produire ses fruits, et qu'on prend des mesures pour établir des Sociétés de Tempérance dans plusieurs paroisses de la campagne. Notre digne clergé toujours prêt à seconder les bonnes inspirations, se

met à la tête de ce noble élan, et c'est là pour le bel œuvre de la tempérance une garantie assurée de succès. Des avantages spirituels particuliers accordés aux membres des Sociétés de Tempérance, seraient, nous n'en doutons pas, d'un grand secours à la propagation de la tempérance, et l'église pourrait être sans danger prodigue à cet égard. En s'unissant à cette sainte et patriotique propagande, c'est assurer un nouvel appui à l'autel. Aussi nous informons-t-on, que le chef de l'église, Sa Sainteté le Pape, a témoigné hautement son approbation en faveur des Sociétés de Tempérance, ce qui est le précurseur sans doute de démarches plus efficaces de la part du St. Siège.—*Canadien.*

« Le *Mercury* se trompe en disant que l'*Aurore des Canadas* prêche aux Canadiens français de s'abstenir de prendre part aux élections. C'est tout le contraire, l'*Aurore* repousse cette idée, qui a été émise par un correspondant de la *Canadienne* et appuyée par ce dernier journal. Il fallait que le *Mercury* fût singulièrement préoccupé, ou qu'il fût bien peu d'attention au sujet sur lequel il écrivait, pour commettre une pareille méprise. Nous pouvons donc ne pas trop nous étonner de le voir, dans le même article, nous prêter des sentiments que nous n'avons jamais exprimés, ni entretenus, mais nous croyons avoir droit d'exiger de lui qu'il reconnaisse son erreur à notre égard, tout comme envers l'*Aurore des Canadas*.—*Id.*

**LITHOGRAPHIE.**—Il vient de sortir de l'imprimerie de MM. *Aubin et Rowan*, une bonne Lithographie de Monseigneur de Nancy, d'après un portrait appartenant au Séminaire de Québec. Ce nous a paru être l'essai le plus heureux de ces Artistes en fait de Lithographie.—*Can. dien.*

**BUREAU DE MEDICINE.**—A la dernière séance trimestrielle de ce bureau, les membres présents étaient les Drs. *Painchaud*, (Président) *Couillard*, *Morin*, *Blanchet*, *Noël*, *Blais*, *Marsden* et *Nault* (secrétaire.)

A l'examen MM. *Joseph Coté*, de Québec, *Thos. E. d'Odé* d'Oro méens et *Joseph M. Lemaitre*, du district de Montréal, furent admis à la pratique de la médecine &c. &c., et MM. *Louis A. Dubord*, *Louis Roy*, et *Eugène Trudel* furent admis à l'étude sur certificats d'un cours d'étude.—*Id.*

**CONSEIL SPECIAL.**—Il n'y a plus de doute maintenant sur la convocation très prochaine du conseil spécial. Plusieurs fonctionnaires publics ont été appelés à Montréal et y sont rendus maintenant. On ne sait pas encore au sûr quelles sont les mesures qui doivent être soumises au conseil, mais il paraît assez probable que parmi ces mesures il s'en trouvera une pour l'établissement de bureaux d'enregistrement, mesure repoussée par la grande majorité du peuple. On parle aussi d'une ordonnance pour amender le nouveau système inamendable de judicature qui doit entrer en opération le 1er décembre et qui sera avec l'acte d'union un monument peu durable, nous l'espérons, de la « justice égale » de Mr. *Thomson*.

L'empressement que le gouverneur général met à législer sur des sujets importants et non urgents, à la veille du rétablissement d'une législature électorale, est un démenti formel des déclarations de ce gouverneur qu'il entend gouverner d'accord avec les vœux et les sentiments du peuple. Avis à nos amis réformistes du Haut-Canada, qui semblent attendre mer et monde du Baron de *Toronto*.—*Id.*

**MARIAGE.**

A *Varennes*, le 5 du courant, par Messire *Louis Misaël Archambeault* son frère, *Joseph-Napoléon Azarie Archambeault*, Ecr., Notaire, à *Varennes*, à *Delle*, *Archange-Marie-Aurélien Monjeau*, aussi de *Varennes*.

**DECES.**

A *Maskinongé*, le 3 du courant, à l'âge de 42 ans, *Dame Julie Peltier*, épouse de feu *P. Richot*, Ecr., Notaire, ci-devant de cette ville.  
Le 20 sept. dernier, à *Monro County*, (Michigan), *Dame Josephite Archambault*, épouse de Mr *Etienne Ratelle*.

**ANNONCES.**

**A VENDRE.**

A ST. CUTHBERT, LA PROPRIÉTÉ DE FEU MESSIRE *LAMOTTE*, consistant en une MAISON DE PIERRE avec Laiterie, Boulangerie, Etable, &c. &c. situées sur un EMPLACEMENT d'environ SIX ARPENTS, vis-à-vis l'ÉGLISE ST. CUTHBERT, cette propriété peut convenir à un DOCTEUR, car il n'y en a pas dans cette paroisse, où à une famille qui voudrait se retirer à la campagne. S'adresser au Curé du lieu.  
5 Octobre, 1840. l. m.—48.

ON A BESOIN DE quelques ACTIONS DE BANQUE. S'adresser à ce BUREAU, 6 Octobre, 1840. b.—47.

**VENTE PAR ENCOIN.**

PAR J. D. BERNARD, AGENT.

VENTE CONSIDÉRABLE PAR

Catalogue de Marchandises Sèches

AUJOURD'HUI.

AUX Magasins de Messrs. *MACKAY* et *RUSSEL*, MARDI prochain, le 13 du courant, et le jour suivant, seront vendus au dessous de TROIS CENT LOTS de Marchandises convenables pour la saison.—Savoir : Draps, Casimirs, *Doekins*, Imitation Etouffe du pays, Draps de Pilote, *Tweed* Flanelles, Merinos, Coton gris, Gros de Naples, Mouchoirs de soie des Indes, soie à coudre, bas, caleçons et chemises de laine d'agneau, gants, bretelles et une variété d'autres articles.

— AUSSI. —

Un Grand Assortiment

D'INDIENNE FINE.

CONDITIONS LIBÉRALES.

La vente à UNE heure précise.

J. D. BERNARD.

9 oct. 1840.

PAR LAFRAMBOISE & LAROCQUE.

VENTE PAR BALLE ET PAR LOT

DE

Marchandises d'Hiver et de Goût.

DEMAIN,

MERCREDI le 14 OCTOBRE et le jour suivant seront vendus aux Magasins de Messieurs *SCOTT TYRE & Cie.* Sans réserve,

350 Lots et Balots de Marchandises d'Hiver et de Goût.

Les particularités seront données dans des Catalogues qui seront prêts deux jours avant la vente, un long crédit sera alloué à l'acquéreur pour au-dessus d'un certain montant.

La vente commencera chaque jour à UNE heure précise.

LAFRAMBOISE & LAROCQUE,

A. & B.

2 oct. 1840.

45.

PAR JAMES YOUNG.

VENTES DE MARCHANDISES SÈCHES, &c. &c. — A UNE heure pour DEUX, le SAMEDI de chaque semaine pendant l'Automne et l'Hiver. Le soussigné fera une Vente Générale de MARCHANDISES SÈCHES, &c. &c. à ses Chambres d'Encaen, Rue St. Paul.— Pour les ventes aux autres jours, chez lui ou ailleurs, voyez les Avertissements et les Imprimés.

JAMES YOUNG.

22 sept.

42.



POUR L'EXTRACTION des DENTS

S'adresser au

Dr. PERREAULT, Rue Craig.

— 12 Octobre,

ORDONNANCES DU CONSEIL SPECIAL. LES ORDONNANCES de la dernière Session du CONSEIL SPECIAL sont maintenant prêts et avendres

par T. CARY & Cie. QUEBEC. et E. R. FABRE, MONTREAL.

Où l'on peut en tout temps, se procurer les Statuts Provinciaux et Actes du Parlement Impérial relativement au Canada. Québec, 2 oct. 1840. b.—48.

£10 DE RECOMPENSE.

V O L E ,

A l'Auberge d'ANTOINE ST.-JEAN, à LA-PRAIRIE, le 25 de SEPTEMBRE dernier, sous l'oreiller du Soussigné, pendant son sommeil, 150 PIASTRES,

dont 130 en billets de \$10, 2 \$5, un billet de \$2 et \$17 en billets d'une. Tout cet ARGENT était de la BANQUE DU PEUPLE. Je donnerai la récompense ci dessus à quiconque m'apportera cette somme ou amènera le voleur à justice. SERAPHIM AREL. Plattsburgh, N. Y., 1 oct. 1840. b.—47.

PUBLIE TOUT RECENTMENT

Et avendres au Bureau du *Mirror* de Toronto.

LE CATECHISME

DU TRES REVEREND DR. JAMES BUTLER;

— Revu, augmenté, approuvé et recommandé

PAS LES

Quatre Archevêques Catholique Romains

D'IRLANDE,

COMME

CATECHISME GENERAL

DU ROYAUME.

LES Messieurs du Clergé et autres désirant se procurer un nombre quelconque de ce CATECHISME, peuvent le faire à des termes avantageux pour eux, en ne tardant pas à faire application, vu qu'on ne doit en imprimer qu'un nombre limité. Toronto, 10 juillet. 1840.

ON a besoin, immédiatement à ce BUREAU d'un APPRENTIF imprimeur, qui sache lire et écrire le Français. On exigera des recommandations. 9 Octobre, 1840.

**MARCHANDISES FRANÇAISES.**

**AVENDRE** aux Magasins du soussigné, Gros de Naples et Satinas unis et façonnés, Bombazine noire et Mérinos supérieure qualité, Soie légère pour doublure de chapeaux, Pinche de soie pour chapeaux, Franges et Cordons de soie, Corps de cols, Gants de Paris, Peaux muraquines de couleurs variées, Boutons dorés pour habits, Galons soie pour chapeaux et casquettes, Sacs en perles, Feignes écaillé et imitation d'écaillé, Bour ses de soie et de peau, Chaînes de montres dorées, en soie et élastiques, Brosses à peignes, un service en Porcelaine blanche, et divers articles en Porcelaine dorée, Belles Poupées habillées et nues, Foutets d'enfants, Albums, Boîtes à thé et diverses, Tabatières et portefeuilles en bois blanc, Gravures à transférer sur bois, Nécessaire à musique, Portefeuilles écaillé, Jeux d'échecs, Cuirs à rasoirs, Capsules et parfumerie, Chaussures pour hommes, Dentelles noires et fichus de fantaisie.

Vins de Bordeaux, Chateau Lafitte } en  
et Chateau Latour, Hermitage rouge } bouteilles  
et Frontignan et Champagne d'Épernay }  
et d'Al Mousseux.

Vins en barriques de Madère, vins en quarts de Alicante, Malaga, Pacaret, Marsala, Sherry, Rota Chypre, Macédoine

Vieille eau de Vie Cognac, marque H. } en  
[Forsans, } quarts  
Do dito dito de Martelle, }  
Do dito H. Forsans en bouteilles

Muraquin, liqueurs fines, Eau de Dentzick, Anisette, Eau Verte, Fruits à l'eau de vie, Fruits au Sirop, Sirops, Olives farcies, Fruits au Vinaigre, Moutarde fine préparée, Vermicelle, Fèves en Cartons, demie Cartons, et Boîtes de Zinc, Fromage de Gruyère, Bouchons, Eau de Cologne de Jean Marie farina—et autres articles.

J. D. BERNARD.  
25 Sept. 1840. ae-43.

**MAISONS A VENDRE.**

En cette Ville, près du Marché-Neuf,  
**DEUX MAISONS DE COMMERCE**  
ET  
Logement, réunis en un seul corps de Logis,  
l'une à DEUX étages sur la rue St. Paul, et l'autre à QUATRE sur la rue des Commissaires; tenant d'un côté aux Messrs. VALOIS, et de l'autre côté à Mr. DUMAS.

Aussi, au Village de l'Assomption, dans la principale rue, une BELLE MAISON occupée par le Soussigné, pour sa résidence et son Commerce.

Pour les conditions s'adresser en cette ville, à Jos. ROY, écuyer, marchand, ou à l'Assomption, au Propriétaire.

ISIDORE ROY.  
29 Sept. 1840. j.-45.

**BRITANNIA & TROIS-RIVIERES.**

LE Britannia et le Trois-Rivières continueront pour le reste de la saison leurs départs comme suit:

DE BERTHIER. DE MONTREAL.  
Lundi et Jeudi. Mardi et Vendredi  
Une heure après midi. Trois heures après midi.

Ils toucheront comme de coutume tous les ports intermédiaires entre Montréal et Chambly. Pour fret ou passage, s'adresser au Capitaine à bord.

Montréal, 29 Sept. 1840. 44.

**PERDU** — VENDREDI dernier dans un MAGASIN Rue St. Paul,  
**UN BILLET DE CINQ PIASTRES**  
de la Banque du Peuple. Ceux qui le trouveront sont priés de le remettre à ce Bureau.

2 Oct. 1840. ..45.

**REMEDE DU DR. SPOHN**

**POUR LES MAUX DE TÊTE.**  
Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de têtes. Des milliers l'ont essayé et n'ont pas manqué de trouver le soulagement qu'il promet de donner. Des certificats couchés dans les termes les plus énergiques et venant des personnes les plus respectables, sont en possession du propriétaire: quelques-uns d'eux ont été publiés assurant qu'une guérison permanente a été obtenue et d'autres qu'un soulagement immédiat a été donné par ce remède. Il procure du soulagement au malade 15 ou 20 minutes après que la première dose lui a été administrée. Si on le prend lorsque les symptômes d'une attaque commencent à se faire sentir, il empêche les progrès de la maladie et ne peut jamais produire de danger par une dose excessive; vu que dans ce cas il exciterait seulement au vomissement, laissant l'estomac dans le meilleur état et le malade avec un excellent appétit. Tous ceux qui sont affligés du mal de tête ne doivent pas manquer de se procurer cet article et de se délivrer d'une maladie si cruelle.

Des Médecins dans plusieurs cas l'ont donné à leurs malades et toujours, à notre connaissance, ils ont eu la satisfaction de se convaincre de son infailibilité. Il y a certains maux de tête dont les Médecins ne désirent pas se mêler dans ces cas ils ne donnent que des palliatifs: en conséquence le Remède du Dr. SPOHN pour le mal de tête se rencontre pas l'opposition que certains autres articles revêtus de propriétés particulières éprouvent de ce côté.

Essayez-le une fois et vous ne le regretterez jamais. Il n'est composé que de végétaux et ne contient aucun minéral ou drogue empoisonnée d'aucune sorte et il ne requiert aucun changement de diète ou d'exercice.

Vendu en gros et en détail par Comstock et Cie, Apothicaires en gros, rue Fletcher, No. 2. N. Y. et par les principaux Apothicaires dans l'Union américaine.

**AVIS.**

Le Soussigné dûment autorisé à régler les affaires de Mr. HENRI TALON dit LESPERANCE, ci-devant constructeur de BATEAUX de cette ville, prie tous ceux qui ont des réclamations contre le dit Heuri Talon dit Lesperance, de faire tenir sans délai leurs comptes respectifs à J. U. BEAUDRY, Ecuyer, Avocat, rue St. Vincent de cette ville.

BENJ. TALON dit LESPERANCE.  
Montréal, 25 août, 1840. j.-34.

**AVIS.**

LES affaires faite dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER BLANTERIE, PEINTURE &c. seront pour le futur faite au nom M. WHITE & CIE, au No. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécuter avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie.  
12 mai 1840. j-4

**JOHN GRIFFITH.**



**BOUTIQUE** de MEUBLES de ménage et **MAGASIN** de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douanne en GROS et en DETAILS.

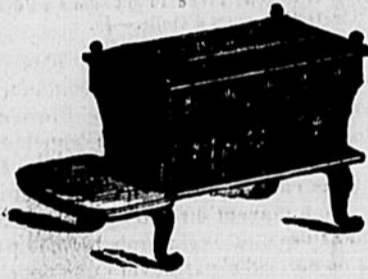
J. G. a en mains une grande variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en joncs et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave-mains, &c. &c.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchisseurs, mastics pour tarranx de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

Peinture de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment.

Factorie au faubourg Québec, près la Tannerie de Galt.  
3 Avril, 1840. j.-97.

**MAGASIN DE POELES.**  
POUR LE HAUT ET LE BAS-CANADA.



W. H. MANNING et Cie, fabricants et marchands de POELES de toute espèce: POELE de CUISINE, de SALON, de CHAMBRE, de BUREAU, de box stores. Pareillement de fournitures de CUIVRE et de FER BLANC, TUYAUX &c. &c. Se vendent au No. 211, Rue St. Paul, vis-à-vis Mrs. W. Lyman et Cie.

W. H. MANNING et Cie.  
18 Aout, 1840.

**NORTH AMERICAN HOTEL.**

Le Soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a ouvert un HOTEL, rue St-François-Xavier, près du BUREAU DE POSTE, dans la maison ci-devant occupée par J. WHEELER et dernièrement par Mmc. MATHEWS à l'enseigne du NORTH AMERICAN HOTEL.

Cet établissement très central est pourvu de chambres très propres pour recevoir les voyageurs, et possède de plus une cour et des écuries pour quantité de chevaux. Sa table sera toujours pourvue des meilleurs mets et sa cave des meilleurs liqueurs. Il espère, par son assiduité à servir ceux qui voudront bien l'honorer de leur faveur, attirer l'encouragement du public. Ses prix seront modérés.

N. B.—Il prendra aussi quelques pensionnaires et il donnera des repas à demande.

H. GUERIN.  
Montréal. 22 sept, 1840. tm-42

**COLLEGE DE L'ASSOMPTION.**

Le public est informé que conformément au désir des Parents, les Directeurs de cette maison d'éducation ont adopté les moyens pour que la LANGUE ANGLAISE soit enseignée régulièrement, cette année et à l'avenir, aux élèves des classes latines comme à ceux de la classe française.

L'Assomption, 22 Sept. 1840. 42.

**LE DOCTEUR MOLL,**

RECEMMENT arrivé de Philadelphie, où il a pris les degrés de Docteur en Médecine, et de plus licencié du BUREAU MEDICAL de Montréal, prévient le public et ses amis, qu'il a ouvert son officine à l'entrée de la Rue Bonaventure, vis-à-vis Mr. H. LEPAGE, Marchand Epicier.

5 juin, 1840. y-11

**A VENDRE**

A CETTE IMPRIMERIE,  
LE PROCES COMPLET  
DE  
**LA REINE vs J. ALBERT.**  
Ce Pamphlet contient près de 90 page  
Prix:—30 Sous.

**AUX LIBRES ET INDEPENDANTS**

**ELECTEURS**

DU COMTE' DU

**LAC DES DEUX-MONTAGNES.**

Messieurs,

DANS peu vous serez appelés à l'exercice des franchises électives, dans le choix d'une personne capable et convenable pour représenter vos intérêts dans le Parlement-Uni.

Ayant été invité par un grand nombre de mes amis d'offrir mes services, j'ai cédé à leur désir, et je prends la liberté en conséquence de solliciter respectueusement vos suffrages aux prochaines élections.

Irlandais de naissance et Canadien par adoption, après une résidence de 34 années dans ce pays, je puis hardiment avoir des prétentions à une connaissance de ses intérêts généraux et de ses ressources particulières.

Comme Magistrat Stipendiaire résident parmi vous depuis plus de 15 mois, entendant vos plaintes et redressant vos griefs, rependant justice égale à tous, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire je suis devenu intimement familier avec vos intérêts locaux.

Ne possédant aucune propriété immobilière dans le comté, je suis libre de tout préjugé local et préparé à dévouer mon attention aux mesures qui pourront conduire à l'avantage général, sans distinction de parti, d'origine nationale ou de sectes religieuses.

Je mentionnerai particulièrement un bon système d'éducation générale, l'avancement de vos communications intérieures, et la création et renouvellement de vos ponts et chaussées.

D'après les communications que j'ai eu personnellement avec la grande majorité des habitants du comté, les électeurs ne peuvent ignorer mes sentiments sur la plus grande partie des questions qui occupent l'attention publique maintenant. J'ajouterais seulement, que je regarde notre connexion avec la mère-patrie comme une source de bonheur et de prospérité futurs, et que mes efforts tendront, en tous temps, à maintenir inaltérable cette connexion.

Messieurs,—J'aurai bientôt l'honneur de vous voir personnellement, et je m'estimerai heureux alors de vous offrir toutes les explications que vous pouvez désirer.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-obéissant serviteur,

W. K. McCORD.

Ste. Scholastique, le 26 Août, 1840. j-36.

**DEMANDEZ, INFORMEZ-VOUS.**  
**INFORMEZ-VOUS A CEUX**  
**QUI CONNAISSENT.**

CEUX seulement qui les connaissent pour les avoir éprouvés ou par une observation particulière, peuvent se former une idée des effets, du complet soulagement des guérisons presque miraculeuses opérées dans des cas d'HEMORRHOÏDES, de RUMATISMES, d'ENFLURES et toute espèce de MAUX EXTERIEURS, quelque graves qu'ils fussent, par l'usage du Liniment de Hays. Trouvez quelqu'un qui en ait fait usage et qui ne l'éprouve pas au dessus de tout ce qu'il a pu employer de semblable, et vous trouverez ce qu'on ne peut trouver.

Pour le soulagement de l'humanité souffrante, je vous supplie de demander—de demander à ceux qui connaissent—demandez à Matthew J. Myers, Esq. Athènes, N. Y. demandez au Gen: Duff Green, ci-devant de Washington: chacun de ces Messieurs connaît des maladies que tous les autres remèdes, tous les autres médecins n'ont pu guérir, malgré des efforts inutiles pendant un grand nombre d'années, et qui l'ont été par l'usage vrai Liniment de Hays. Des milliers d'autres personnes connaissent des guérisons semblables. Nous en appelons à leur amour de la justice—à leur amour pour leurs semblables.

Ce n'est qu'un devoir que vous avez à remplir envers les autres hommes qui souffrent, que de faire connaître ce grand remède. Parlez-en donc à tous vos amis. Vous écrirez par là bien des souffrances là où les journaux ne sont pas lus, ou bien où les lecteurs sont incrédules, parce qu'ils voient trop d'objets de nulle valeur annoncés pour la même fin. Nous disons aux acheteurs: si tous ceux qui s'en sont servis ne disent pas qu'il est au-dessus de tout éloge, alors ne le prenez pas. Le propriétaire ne permettra pas que ce remède soit payé à moins qu'il ne guérisse, lorsque toutes les directions auront été bien suivies. "Se trouvera-t-il maintenant une personne souffrante qui refusera de l'essayer? S'il s'en trouvait, on devrait en avoir pitié plus par son obstination que pour ses souffrances."

Mr. Hays n'aurait jamais consenti à offrir cet article, s'il n'avait été poussé par un sentiment de devoir moral et religieux à faire tout en son pouvoir en faveur des victimes du malheur et de la misère. Pour cet objet il sacrifierait plutôt une fortune que de se procurer une piastre pour quelque remède sans effet que ce fût.

FAITES ATTENTION.—On a contrefait cet article et on réussit à le vendre par plusieurs articles. Ne vous en laissez pas imposer. Une seule chose vous mettra sur vos gardes—c'est le nom de COMSTOCK & CIE; ce nom doit toujours être sur l'enveloppe. S'il n'y est pas, vous êtes fraudé. N'oubliez pas cela. Prenez cet avis avec vous et jugez; autrement n'achetez pas. Il est impossible que tout autre remède soit bon ou naturel.

SOLOMON HAYS.

Vendu par COMSTOCK & CIE, 2 Fletcher-Street, New-York.

Le liniment de Hays se vend chez presque tous les Marchands dans les Canadas, et en gros et en détail par tous les Droguistes de Montréal et de Québec.

**A CEUX QUI ONT LA TÊTE**

**CHAUVE ET AUTRES.**

QUELQU'UN connaît-il un voisin ou un ami qui ait été chauve et dont la tête soit maintenant couverte de beaux cheveux? Quelqu'un dont le collet d'habit fut couvert de crasse, quelque brossé à chaque heure—crasse qui est maintenant disparu entièrement? Ou quelqu'un qui, quoique jeune, vit grisonner ses cheveux, qui à présent n'ait pas un seul cheveu gris? Des enfants dont la tête fut couverte de teigne, à qui les cheveux ne pouvaient croître et à qui ils croissent maintenant très bien? Quelques cas de ce genre doivent être connus de la plupart du monde. Demandez-leur en la cause et ils vous diront que cela s'est opéré par l'usage du BAUME DE COLOMBIE. Depuis vingt ans que cet article est connu, la demande en a augmenté annuellement de quelques cents par cent—quoique, lors de la découverte, aucune chose pour le même objet n'ait été introduite en opposition et qu'il soit maintenant assailli par de mauvaises préparations presque sans nombre, qui détruiraient les cheveux si on en faisait un usage un peu étendu. Voudrait-on plus que ces faits—ayez recours aux recommandations revêtues d'une liste de noms respectables, telle que ne l'est aucun autre article. Voyez à cela—achetez cet article. Retenez et préservez vos cheveux par son usage, ou, si votre tête est chauve, recouvrez-la de cheveux. Mesdames, faites attention à ceci—des centaines de personnes parmi les gens à la mode s'en servent comme du seul article tout-à-fait propre à la toilette. Les longs cheveux sont très disposés à tomber. Mesdames, servez-vous du Baume de Colombie à temps pour vous épargner le désagrément de la chauveté en négligeant le soin de vos cheveux.

Il est de votre devoir, comme moralistes, de préserver les dons de la nature qu'un Créateur bienfaisant vous a répartis. Servez-vous du Baume, parce qu'il aura cet effet.

**Aux personnes Chauves.**

Ceci est pour certifier que j'ai été chauve environ vingt ans et que par l'usage que j'ai fait du vrai BAUME DE COLOMBIE ma tête est maintenant couverte de cheveux. Je serai heureux de convaincre de ce fait toute personne qui voudra venir me voir au village de Delhi. J'ai acheté l'article mentionné à Griswold, aux magasins de Case & Cie, qui le tenait de Comstock & Cie.

JOHN JAQUISH, Jr.

Delhi, 17 juillet 1840.

**AVIS**

DONT IL FAUT SE SOUSVENIR.  
Plusieurs tentatives très nombreuses ont été faites de contrefaire le vrai BAUME DE COLOMBIE. Quelques-uns des imposteurs ont été jusqu'à contrefaire les superbes enveloppes et les Châtes de Niagara et toutes les marques extérieures excepté le nom de Comstock qu'ils n'osent pas forger.

Pour éviter toute espèce d'imposture, cherchez toujours le nom de Comstock & Cie ou L. S. Comstock, et n'achetez jamais cet article à moins qu'il ne soit revêtu de ce nom.

Vendu en Gros et en Détail, seulement au No. 2 Fletcher Street, N. Y.

**AVIS.**—Toutes personnes nous fournissant SEPT abonnés avec Paiement, recevront une agence, et un numéro *Gratis*. Le prix de la souscription est de DIX shillings à la ville, et QUINZE shillings si on le reçoit par la Malle.

**CONDITIONS DU JOURNAL.**

Ce journal se publie deux fois la semaine: le MARDI et VENDREDI matin.

Le prix de l'abonnement est de dix chelins par année outre les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration de semestre.

Le Bureau de L'AURORE DES CANADAS est établi Rue ST. PAUL, près la maison de Douane.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, *Francs de Port*, à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'Aurore des Canadas.

**PRIX DES ANNONCES.**  
Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, . 2s. 6d  
Chaque insertion subséquente, . . . 7d  
Dix lignes et au-dessous, 1ere. insertion, 3s. 4d  
Chaque insertion subséquente, . . . 10d  
Au-dessus de dix lignes: 1ere insertion par ligne, . . . . . 4d.  
Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d:  
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

**A G E N S .**

- Québec, Mr. CHARLES DION.
- Trois-Rivières, Mr. J. B. LAJOIE,
- St-François, Mr. DE ST-FRANÇOIS
- Deschambault, Mr. T. MARCOTTE.
- St. Thérese, Batiscan, FERDINAND FILTZAU, écr.
- St. Grégoire, JOSEPH PRINCE, écr.
- Nicolet, CHARLES GIROUX, écr.
- Gentilly, ADOLPHE STEIN, écr.
- Machiche, M. RICHER, écr. M. P
- Berthier, A. D. BONDY, écr. M. P
- L'Assomption, ISIDORE ROY, écuyer.
- St. Jacques, J. DUFRENE, écr.
- St. Hyacinthe, Mr. CADORETTE,
- St. Ours, Dr. J. LUSIGNAN.
- St. Denis, Mr. LOUIS PAGE,
- St. Antoine, Mr. TH. GAUTHIER,
- Varennes, E. D. BEAUDRY, écr.
- Boucherville, Jos. WEILBRENNER, écr.
- Laprairie, Mr. — CHARLEBOIS.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St-Paul, demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.